



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Haute-Vienne

Question écrite n° 12458

## Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les intentions de la direction générale de Renault véhicules industriels, qui souhaite procéder, sur son site de Limoges, à 104 suppressions d'emplois. Un tel plan, s'il était appliqué, ne manquerait pas de porter gravement atteinte à une unité vitale pour l'activité industrielle du Limousin. De plus, ce plan ne prend nullement en compte les progrès importants de productivité réalisés depuis trois ans dans cette unité. En conséquence, il lui demande d'inviter les dirigeants du groupe Renault et du groupe Renault véhicules industriels à reconsidérer leur position dans une optique susceptible de consolider et non d'amoindrir leur implantation à Limoges.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'usine de Renault Vehicules Industriels (RVI) de Limoges a pour activités l'usinage, le montage, les essais de produits industriels de haute technicité et de petite série ainsi que la reconstruction d'organes mécaniques pour des clients civils et militaires. Renault véhicules industriels a établi, en 1986, un plan de restructuration destiné à améliorer la compétitivité de l'entreprise. La reorganisation des activités du site de Limoges, du fait de leur diversité, a subi un décalage par rapport à l'ensemble des actions engagées. Certains regroupements, concernant les services achats et pièces de rechange se sont faits progressivement. Ce n'est qu'à l'issue de la réalisation des transferts, que la restructuration de l'unité de Limoges a pu être envisagée. Selon les informations fournies par la direction de RVI, la productivité globale de l'usine de Limoges, compte tenu de l'évolution de ses effectifs et du plan de charge, ne lui permettrait pas d'atteindre ses objectifs de compétitivité et ferait apparaître un sureffectif de soixante-trois personnes. Par ailleurs, le regroupement du service pièces de rechange sur les sites lyonnais de RVI se traduit par un sureffectif de vingt-sept personnes. La disparition des magasins gérant le stock pour l'armée de terre entraîne la suppression de cinq emplois. Enfin, le regroupement du service achats à Venissieux et la reorganisation du service informatique représente, pour Limoges, un sureffectif de neuf personnes. Après consultation du comité d'entreprise, le 26 mai 1989, la direction de RVI a proposé un plan social. Celui-ci comprend des offres de reclassement internes, dont certaines à Limoges, à chaque salarié âgé de moins de cinquante-cinq ans. Des reclassements externes dans le groupe Renault et dans la région seront entrepris avec l'aide de l'association pour la reconversion du personnel de RVI. La signature d'une convention avec le Fonds national de l'emploi permettrait à trente-cinq personnes, âgées de plus de cinquante-cinq ans, de bénéficier d'un départ en préretraite. D'autres mesures en cours de négociations comprenant des contrats de conversion, des allocations temporaires dégressives pourraient concerner les personnes licenciées pour motif économique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rodet Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12458

**Rubrique** : Automobiles et cycles

**Ministère interrogé** : industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 mai 1989, page 1998